



# MAIRIE DE SAÂCY SUR MARNE



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

**Présents** : M. BÉGNY, Maire –

Mme VEYSSET, M. BARBIER, Mme MONTAMBAULT, Mme PIERRE : Adjoint –  
Mesdames CAMBON – ESCULIER – DELACOURT – MERCY – Monsieur BOUVRANDE –

**Absentes excusées** : Madame TETEREL qui donne procuration à Madame MONTAMBAULT, 3<sup>ème</sup> Adjoint –  
Madame LESZYK –

**Absents** : Madame JORON – Messieurs FOURNIER – CARON – BEZ J-M. – BEZ J. –

**Secrétaire de séance** : M. BARBIER –

**Secrétaire auxiliaire** : M. BRIGNOU –

- ❖ Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents à la séance du 23/02/2019, le compte rendu de cette séance et signe le document correspondant.
- ❖ Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire pour la période du 04/03 au 08/04/2019.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

01. Désigne, à l'unanimité, Mme VEYSSET, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme Président pour le vote du Compte Administratif 2018.
02. Vote, à l'unanimité, sauf M. BÉGNY qui ne prend pas part au vote, le Compte Administratif 2018, qui présente un excédent de fonctionnement de 409 550,29 €.
03. Approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2018, rédigé par Mesdames ROBART et JOSSE-VETAULT, receveuses municipales.
04. Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
  - Affectation en réserves R 1068 en investissement : 350 000,00 €,
  - Report en fonctionnement R 002 : 59 550,29 €.
05. Vote les taux des taxes locales directes et décide, à l'unanimité, de diminuer ces taux de 1,50 % pour l'année 2019, à savoir :  
Taxe d'Habitation : 10,68 %      Foncier Bâti : 19,54 %      Foncier Non Bâti : 42,07 %  
Approuve, à l'unanimité, le Budget Unique 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
  - Fonctionnement : 1 419 079,00 €      Investissement : 1 275 499,00 €.
06. Décide, à l'unanimité, de fixer la liste des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
07. Décide, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles section D n°0614, 0616 et 0949 lieudit « au dessus des Feuchères » pour un montant de 3 648,09 € TTC, et autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition.
08. Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention pour le renouvellement de l'adhésion de la commune au FSL (Fonds de Solidarité Logement), avec une participation de 552 €.
09. Accepte, à l'unanimité, la rétrocession de la concession LE COZIC.
10. Emet, à l'unanimité, un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, en matière de transport.
11. Décide, à l'unanimité, l'implantation d'un concentrateur au hangar des services techniques rue des Couturelles, dans le cadre du projet d'installation des compteurs Communicants GAZ de GRDF, et autorise M. le Maire à signer la convention particulière s'y rapportant.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 09 avril 2019, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 05 août 1884.

À SAÂCY SUR MARNE, le 09 avril 2019



Le Maire :  
P-E. BÉGNY